

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Courriel de réception des soumissions

**[bids-offres@conseildesarts.ca](mailto:bids-offres@conseildesarts.ca)**

**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Destinataire :**

Conseil des arts du Canada

Nous faisons par les présentes une offre au Conseil des arts du Canada, conformément aux conditions énoncées ou mentionnées aux présentes ou dans les pièces jointes aux présentes, pour la vente des biens et services énumérés aux présentes et dans les pièces jointes aux prix indiqués dans les instruments susmentionnés.

<b>Titre</b> <i>Cadre des compétences de l'entreprise</i>		<b>Date</b> 25 avril 2024
<b>N° de l'invitation</b> CCA005HROD		
<b>N° de la modification</b> 002		
<b>No. de référence du client(e)</b> CCA005HROD		
<b>L'invitation prend fin à :</b> 14 h 00 HAE (Heure normale de l'Est) <b>le :</b> 3 mai 2024		
<b>F.A.B.</b> Destination	<b>Taxes</b> Voir ci-inclus	<b>Droits</b> Voir ci-inclus
<b>Destinations des biens et services</b> Voir ci-inclus		
<b>Instructions</b> Voir ci-inclus		
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:bids-offres@conseildesarts.ca">bids-offres@conseildesarts.ca</a>		

**La modification de cette demande de proposition vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires et à modifier la demande de proposition.**

**1. Questions et réponses**

**Q6: Pouvez-vous définir le terme « compétence de base » ? Une compétence de base est-elle si essentielle pour l'organisation que tous les postes d'emplois l'exigent ?**

**A6:** Par « compétence de base », le Conseil des arts entend les compétences à l'échelle de l'organisation qui sont essentielles pour tous les employés. Il s'agit de capacités de base sélectionnées pour atteindre les objectifs stratégiques et les priorités du Conseil des arts.

**Q7: Est-ce que vous vous attendez à ce que les indicateurs comportementaux d'une compétence de base s'appliquent à tous les emplois ou à ce qu'ils diffèrent selon la famille d'emplois ou la fonction ?**

**A7:** Les indicateurs comportementaux différeront selon la famille d'emplois ou la fonction.

**Q8: Combien de compétences avez-vous dans vos cadres de compétences actuels ?**

**A8:** Les cadres de compétences actuels de la haute direction et du personnel sont disponibles sur AchatsCanada en annexe D et E.

**Q9: Pouvez-vous fournir une copie des cadres de compétences actuels ?**

**A9:** Les cadres de compétences actuels de la haute direction et du personnel sont disponibles sur AchatsCanada en annexe D et E.

**Q10: À l'annexe B – Base de paiement, il est indiqué que le prix évalué par le soumissionnaire sera le tarif journalier fixe proposé. Pouvez-vous confirmer que vous ne demandez pas un prix global basé sur le nombre de jours pour effectuer le travail, mais seulement que le tarif journalier ?**

**A10:** Le soumissionnaire doit inscrire un seul taux quotidien forfaitaire, tout compris et non un prix global pour l'ensemble du projet. La demande de proposition a été modifiée tel qu'indiqué dans la section 2 ci-dessous.

**Q11: Est-ce que le tableau du tarif du soumissionnaire de l'annexe B doit comporter plus d'une seule ligne? En effet, le paragraphe qui porte sur les prix nuls fait référence à tout article que le soumissionnaire ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau tandis que ledit tableau ne comporte qu'une seule ligne. Est-ce que tous les coûts estimés du projet doivent être inclus dans le tarif du consultant senior ou devons-nous détailler nos prix ?**

**A11:** Le soumissionnaire doit inscrire un seul taux quotidien forfaitaire, tout compris et qui inclut tous les coûts relatifs à l'ensemble du projet décrit dans la demande de proposition pour toute la durée du contrat. La demande de proposition a été modifiée tel qu'indiqué dans la section 2 ci-dessous.

**Q12:** Le critère technique cotés par points C2 indique que le soumissionnaire doit fournir un maximum de deux (2) projets réalisés au cours des trois (3) dernières années, ayant consisté à élaborer des cadres de compétences pour un ministère, une agence ou un organisme du gouvernement fédéral.

**Accepteriez-vous les associations et les conseils qui ont des mandats nationaux et qui sont financés par le gouvernement fédéral, mais qui ne sont pas officiellement définis comme des agences ou des sociétés d'État, comme par exemple, des organisations nationales à but non-lucratif?**

**A12:** Le critère technique cotés par points C2 a été clarifié pour n'inclure que l'expérience liée à un ministère du gouvernement fédéral, une agence fédérale ou une société d'État, tel que précisé dans le document de modification 001. Ainsi, l'expérience acquise auprès d'associations et de conseils ne sera pas acceptée sous C2.

Toutefois, il convient de noter que le Conseil des arts acceptera l'expérience acquise auprès d'organismes à but lucratif ou non-lucratif, tel que précisé dans le cadre du critère technique coté C1.

## 2. Modifications apportées à la demande de proposition :

### 1) À l'annexe B – Base de paiement

#### **Supprimer :**

Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. À moins d'indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien forfaitaire, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.

RÔLE:	Tarif du soumissionnaire pour la période du contrat
Consultant Senior	\$

Le prix évalué par le soumissionnaire sera le tarif journalier fixe proposé.

#### **Remplacé par :**

Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu. Les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien forfaitaire, tout compris, en dollars canadiens, dans la cellule nécessitant une inscription dans le tableau B.1 – Barème de prix

Tableau B.1 – Barème de prix	
RÔLE:	Taux quotidien forfaitaire du soumissionnaire
Consultant Senior	\$

Le prix évalué par le soumissionnaire sera le tarif journalier fixe proposé par le soumissionnaire.

**Supprimer :**

On demande aux soumissionnaires d'entrer « 0,00 \$ » pour tout article qu'il ne compte pas facturer ou qui a déjà été ajouté à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vide, le Canada considérera que le prix se chiffre à « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien de « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

**Remplacé par :**

Si le soumissionnaire ne remplit pas la cellule « taux quotidien forfaitaire du soumissionnaire » du tableau B.1, le Conseil des arts considérera le taux comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourra demander au soumissionnaire de confirmer que le taux est effectivement « 0,00 \$ ». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.